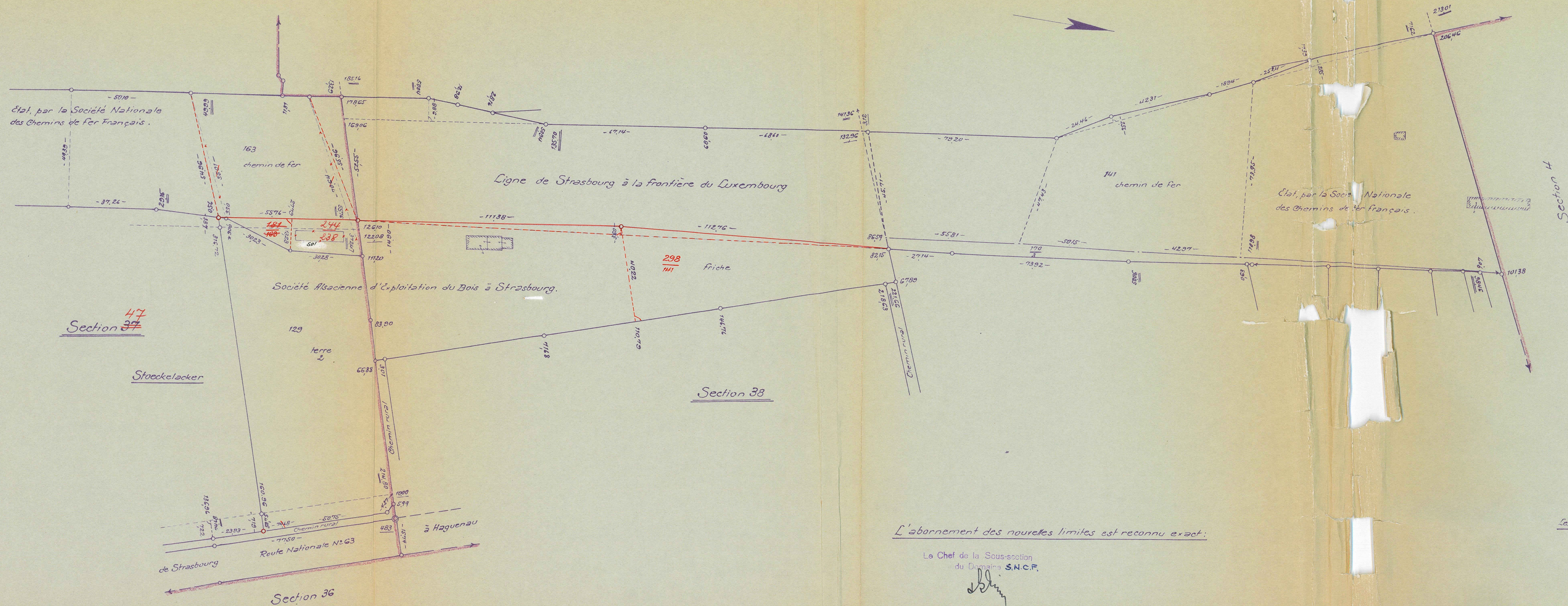


Commune de Vendenheim. Lieu-dit: Ligne de Strasbourg à la frontière du Luxembourg. Sections 37 & 38.

Croquis
N° 269

Sans suite
Dén. D.A. n° 385



L'abornement des nouvelles limites est reconnu exact:

Le Chef de la Sous-section
du Domaine S.N.C.F.

Les nouvelles mesures ont été comparées avec la minute.

Je certifie avoir effectué personnellement la levée de la nouvelle situation, après abonnement préalable et en avoir dressé le présent croquis.

Strasbourg, le 22 janvier 1954

506_269_S37_38